

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/06/14-1/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190614-lmc100000019072-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/06/2019

Réception Préfet : 18/06/2019

Publication RAAD : 18/06/2019

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Équipement Rural (FER).

Lors de la séance du 20 novembre 2015, l'Assemblée départementale a adopté le principe de création d'un nouveau dispositif contractuel composé du Contrat Intercommunal de Développement (CID) pour les EPCI et les Communes de plus de 2 000 habitants, et du Fonds d'Équipements Rural (FER) destiné aux Communes et Syndicats de moins de 2 000 habitants. Aujourd'hui, la mise en œuvre du nouveau dispositif destiné aux Communes de plus de 2 000 habitants nécessite la modification du règlement du CID. Il est également proposé de revoir le règlement du FER, afin d'y apporter quelques ajustements.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier départemental, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 20 novembre 2015 relative à la création d'un nouveau dispositif contractuel départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/01 du 9 juin 2017 relative au Fonds d'Équipement Rural,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le nouveau règlement du Contrat Intercommunal de Développement, tel que joint en annexe n°1 à la présente délibération.

Article 2 : d'abroger le règlement du Fonds d'Equipement Rural adopté en Séance départementale n°1/01 du 9 juin 2017,

Article 3 : d'adopter le nouveau règlement du Fonds d'Equipement Rural, tel que joint en annexe n°2 à la présente délibération,

Article 4 : d'approuver le projet de convention correspondant pour les projets hors voirie départementale, tel que joint en annexe n°3,

Article 5 : d'approuver le projet de convention correspondant pour les projets sur voirie départementale, tel que joint en annexe n°4.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (39) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jérôme TISSERAND

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Cathy BISSONNIER
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (6) :

Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Virginie THOBOR



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne